

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

---

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL81

présenté par  
M. Chenevard, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« veille notamment à s'assurer de la compatibilité de cette disponibilité avec les »

les mots :

« tient compte des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.